

La Maison-Dieu, 151, 1982, 91-115

Jean EVENOU

LE PSAUME ET LES ANTIENNES DE LA MESSE

APRÈS les présentations et commentaires des livres liturgiques post conciliaires, au fur et à mesure de leur promulgation, le temps est-il venu de prolonger l'inventaire de leurs richesses par un examen plus critique ? Deux articles récents, dus à des bénédictins, semblent mettre sur la voie¹. Le point de vue de l'un et de l'autre auteur appelle sans doute des compléments sinon des correctifs, mais invite certainement au dialogue. Les remarques qui suivent portent seulement sur deux points de l'*Ordo missae*, dont la mise en œuvre dans les célébrations est souvent source de difficulté : le psaume du lectionnaire et les antiennes du missel.

1. Burkhard NEUNHEUSER. « Divergenzen in liturgischen editionem als hilfe zum verständnis », *Notitiae*, 186 (1982), 28-36 ; Odo LANG. « Zehn jahre "Ordo cantus Missae". Ein Erfahrungsbericht », *Notitiae*, 189 (1982), 196-213.

I

LE PSAUME

Le livre des psaumes a été et demeure le lieu privilégié où la liturgie romaine a puisé les textes de sa prière, en dehors des prières présidentielles. Mais, dans le missel tridentin, le psaume graduel avait perdu son relief : réduit à deux versets, il n'avait plus grand chose d'un psaume. Les seuls dimanches où le psaume était repris presque intégralement étaient le premier dimanche de Carême et le dimanche des Rameaux : encore n'était-ce pas dans le graduel, mais dans le trait.

La perte du sens du psaume à la messe fut telle depuis le 17^e siècle que souvent le graduel entraînait dans le jeu de centonisation qui présidait à la composition d'une messe, et l'on ne voyait plus pourquoi il aurait fallu recourir à un texte psalmique. Le relevé des graduels dans les messes *pro aliquibus locis* est instructif à cet égard, mais il ne manque pas de messes récentes dans le sanctoral de l'ancien missel où le psaume avait proprement disparu (12 février, Notre-Dame des Sept Douleurs le vendredi de la Passion, 14 avril, 28 avril, 31 mai, 5 juin, 1^{er} juillet, 5 juillet, 3 octobre). Le phénomène n'était pas particulier aux compositions liturgiques romaines. On le constate aussi bien en France : pour ne prendre qu'un exemple, celui de la messe du Sacré-Cœur qui a suscité à travers les diocèses un foisonnement de formulaires entre 1672 et 1837, sur 21 graduels recensés, 2 seulement sont pris dans le psautier.

Parfois on assiste à un assemblage disparate de deux versets de psaumes différents (par ex. le 22 août) ou de deux livres différents (par ex. les 9, 17 et 24 octobre). L'exemple venait de loin puisqu'on le trouve déjà dans les deux messes de la nativité de saint Jean-Baptiste, et également le 30 juin, le 14 septembre, pour la dédicace et plusieurs fêtes mariales (2 et 16 juillet, 14 août, 8, 12 et 15 septembre).

La restauration du psaume de la messe

La Constitution conciliaire n'a pas expressément traité du psaume de la messe, mais, en parlant « des textes (de l'Écriture) qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que des psaumes que l'on chante » (n. 24), en favorisant « les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes » (n. 30), en demandant que la révision du rituel de la messe « manifeste plus clairement le rôle propre ainsi que la connexion mutuelle de chacune de ses parties, et que soit manifestée la participation pieuse et active des fidèles » (n. 50), en prescrivant de « présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la parole de Dieu » (n. 51), *Sacrosanctum Concilium* ouvrait la voie à une rénovation du psaume de la messe.

Avant même la révision de l'*Ordo Missae*, les lectionnaires pour les messes de semaine paraissaient en divers pays sous la responsabilité des conférences épiscopales et avec les encouragements du *Consilium*. Ce fut le cas en France dès Pâques 1966². Le psaume responsorial était une nouveauté, mais rejoignait l'antique tradition latine, celle de saint Augustin comme celle de saint Léon³.

La présentation générale du Missel (1969) entérinait cette réforme et en précisait les modalités.

36. La première lecture est suivie du psaume responsorial, ou graduel, qui fait partie intégrante de la liturgie de la Parole. Habituellement, le psaume se prend dans le lectionnaire, car chaque texte de psaume y est relié directement à chacune des lectures : le choix du psaume dépend donc des lectures. Cependant, pour que le peuple puisse plus facilement donner une réponse en forme de psalmodie, on a choisi quelques textes de refrains et de psaumes pour les différents temps de l'année ou pour les différentes catégories de saints, que l'on peut employer, au lieu du texte correspondant à la lecture, chaque fois que le psaume est chanté.

2. Confirmation du *Consilium*, le 20 avril 1966.

3. Cf. la présentation qu'en a faite le P.L. DEISS. « Le psaume graduel », *Notitiae* 2 (1966), 366-372.

Le psalmiste, ou chantre du psaume, dit les versets du psaume à l'ambon ou à un autre endroit approprié, tandis que toute l'assemblée est assise et écoute; habituellement aussi elle participe par un refrain, à moins que le psaume ne soit dit de manière suivie, c'est-à-dire sans intercalation du refrain.

Si l'on chante, en dehors du psaume marqué dans le lectionnaire, on peut prendre soit le graduel du Graduel romain, soit le psaume responsorial ou alléluatique du Graduel simple, tels qu'ils sont libellés dans ces différents livres.

On le voit : à côté du principe affirmé (le psaume fait partie intégrante de la liturgie de la Parole, et fait suite à la première lecture), diverses possibilités sont proposées pour la mise en œuvre. La plus normale, c'est le choix indiqué dans le Lectionnaire, puisque « chaque texte de psaume y est relié directement à chacune des lectures ». On prévoit cependant une autre manière de faire, mais plutôt comme une mesure transitoire ou exceptionnelle pour faciliter la participation du peuple : des refrains et psaumes communs à un temps de l'année ou à une catégorie de saints.

Les deux derniers paragraphes semblent faire une distinction entre la simple lecture (*profert*) et le chant des versets psalmiques (*si canit*). Dans quelle catégorie faut-il placer la psalmodie ou la cantillation ? Dans un cas comme dans l'autre, il est question d'un chantre (*psalmista, seu cantor psalmi*).

Le dernier paragraphe ouvre la voie à un répertoire plus large que celui du Lectionnaire, même en y ajoutant les psaumes communs : « On peut prendre le graduel du *Graduale Romanum* ou le psaume responsorial ou alléluatique du *Graduale simplex*⁴.

Les remarques qui suivent portent uniquement sur les

4. Le *Graduale simplex*, publié d'abord en 1967, a dû être révisé pour tenir compte des changements survenus dans le calendrier romain en 1969. La nouvelle édition typique a été promulguée le 22 novembre 1974 et publiée l'année suivante.

Le *Graduale Romanum* publié à l'abbaye de Solesme en 1974, suit l'ordonnance des chants prévue dans l'*Ordo cantus missae*, promulgué à Rome le 24 juin 1972.

livres officiels promulgués à Rome et non sur les traductions ou adaptations aux diverses langues, tout aussi officielles mais particulières à un pays ou à une zone linguistique déterminée.

Le choix du psaume

A première vue, on se trouve devant un choix surprenant par sa diversité. Soit pour le dimanche après l'Épiphanie, où l'on fête le Baptême du Seigneur :

Lectionnaire

Tous les ans : Ps 28, 1-4, 9-10,
ou bien

année B : Cant. Is 12, 2-6,

année C : Ps 103, 1-4, 24-25, 27-30,

ou bien dans les psaumes communs :

Ps 97, 1-6,

ou Ps 71, 1-2, 7-8, 10-13.

Graduale Romanum

Ps 71, 18 et 3

Graduale simplex

Ps 71, 1-4, 11, 12-13, 17

ou Ps 71, 7-10, 15-16.

Faut-il voir dans cette diversité un manque d'homogénéité ou une invitation à un choix souple suivant les possibilités de la schola ou du psalmiste, ou l'adaptation la plus judicieuse à l'assemblée ?

Dans le Lectionnaire

Il est clair que le Lectionnaire, en attribuant un psaume à chaque première lecture, a considérablement augmenté le nombre de psaumes utilisés à la messe. Cela n'a posé sans doute, de par le monde, que des difficultés mineures de traduction et d'adaptation, comme l'ensemble du Lectionnaire. Il n'en allait pas de même là où l'on voulait continuer

à chanter les psaumes en latin à la messe. Deux voies s'ouvraient aux responsables de la révision du Graduel : le *Graduale Romanum* et le *Graduale simplex* se séparent et se complètent sur ce point.

Dans le Graduale Romanum

Le *Graduale Romanum* a opté pour la préservation du patrimoine grégorien, ce qui était parfaitement légitime et en conformité avec la demande du concile « de conserver le trésor de la musique sacrée » (*Sacr. Conc.*, n. 114), en particulier du chant grégorien (*id.*, n. 116), et « de procurer une édition plus critique des livres de chant grégorien déjà édités postérieurement à la restauration de Saint Pie X » (*id.*, n. 117). Pour cela, l'*Ordo cantus Missae*, dont le *Graduale Romanum* est la mise en œuvre pratique, a pris soin de conserver le trésor grégorien authentique (*imprimis ergo fuit thesaurum gregorianum authenticum integre servare*). Cela a conduit les rédacteurs à placer à d'autres endroits les pièces de chant anciennes que la suppression de certaines messes laissait sans emploi, à reprendre une vingtaine de pièces qui avaient disparu, et à supprimer des compositions plus récentes, les imitations néo-grégoriennes⁵.

Il en résulte que le psaume de la messe est resté en l'état du répons-graduel. D'ailleurs, ni l'*Ordo cantus Missae* ni le *Graduale Romanum* ne parlent de psaume mais toujours de *Responsorium Graduale*, ce qui est en vérité plus exact, un certain nombre de graduels n'étant pas psalmiques.

Puisqu'il ne pouvait être question de trouver dans le répertoire grégorien des graduels correspondant aux psaumes responsoriaux du lectionnaire rénové, d'autant plus que la répartition suit un cycle de trois ans pour le dimanche et de deux ans pour les fêtes, l'*Ordo cantus Missae* s'est contenté de reprendre presque sans change-

5. Sauf exception notable pour quelques solennités récentes : Sacré-Cœur, Christ Roi, Immaculée Conception.

ment d'ordre la série de graduels de l'ancien *Graduale*, c'est-à-dire aussi de l'ancien Missel. Parfois, quand un graduel placé ailleurs se trouve correspondre assez bien dans son découpage au psaume prévu dans le lectionnaire, il est indiqué *ad libitum*.

Le tableau suivant, portant sur les 12 premières semaines du Temps ordinaire, montre à la fois la fidélité à l'ancien Missel et la possibilité de choix en fonction de la première lecture.

G R	anc. M R
1 <i>Benedictus Dominus</i>	1 ^{er} dim. après l'Epiphanie
2 <i>Misit Dominus</i>	2 ^e —
3 <i>Timebunt gentes</i>	3 ^e —
4 <i>Quis sicut Dominus</i>	<i>Merchr. des Quatre-Temps de Septembre</i>
5 <i>Tollite hostias</i>	
A : <i>Dispersit</i> (Ps 111 comme au lectionnaire)	<i>Jeudi après le 1^{er} dim. de la Passion Vigile (supprimée) de saint Laurent</i>
6 <i>Tu es Deus</i>	<i>Quinquagésime</i>
7 <i>Ego dixi : Domine</i>	1 ^{er} dim. après la Pentecôte
8 <i>Ad Dominum</i>	2 ^e —
C : <i>Bonum est confiteri</i> (Ps 91 comme au lectionnaire)	15 ^e —
9 <i>Jacta cogitatum</i>	3 ^e —
A : <i>Esto mihi</i> (Ps 70 : le lectionnaire a le Ps 30)	8 ^e —
10 <i>Propitius esto</i>	4 ^e —
C : <i>Exaltabo te</i> (Ps 29 comme au lectionnaire)	<i>Mercredi de la 4^e semaine de Carême</i>
11 <i>Protector noster</i>	5 ^e dim. après la Pentecôte
B : <i>Bonum est confiteri</i> (Ps 91 comme au lectionnaire)	15 ^e —
12 <i>Convertere, Domine</i>	6 ^e —

L'alignement de GR sur l'ancien Missel est évident⁶. La série s'interrompt après le 3^e dimanche du Temps ordinaire puisque l'ancien Missel se contentait de répéter jusqu'à la Septuagésime le formulaire de chants du 3^e dimanche après l'Épiphanie. Elle reprend au 7^e dimanche du Temps ordinaire. Pour combler le vide des 4^e, 5^e et 6^e dimanches, on a eu recours à des graduels qui étaient devenus hors d'usage. Cinq fois, un autre graduel est proposé, qui rejoint quatre fois sur cinq le choix du Lectionnaire. Ainsi la conformité du graduel au psaume du lectionnaire demeure l'exception.

Pouvait-on aller plus loin pour rechercher une correspondance plus marquée avec la première lecture, de façon que le *responsorium graduale* mérite davantage son nom ?

Soit les dimanches de l'Avent : le *Graduale Romanum* s'est contenté de conserver sans modification les graduels fournis par la tradition : *Universi* (Ps 24) pour le 1^{er} dimanche, *Ex Sion* (Ps 49) pour le 2^e, *Qui sedes* (Ps 79) pour le 3^e, *Prope est* (Ps 144) pour le 4^e et *Hodie scietis* (Ex 16 ; Ps 79) pour la veille de Noël. N'aurait-il pas été possible de relever un certain nombre d'autres graduels correspondant au psaume indiqué dans le Lectionnaire ?

Lectionnaire

1^{er} dim. de l'Avent

A : Ps 121 *Laetatus sum* (24^e dim. T.O.)

B : Ps 79 *Qui sedes* (3^e dim. de l'Avent)

C : Ps 24 *Universi qui te expectant* (1^{er} dim. de l'Avent)

2^e dim. de l'Avent

A : Ps 71 *Dominabitur* (Christ Roi)

6. Il l'est encore plus si l'on compare l'ensemble du formulaire des messes d'un livre à l'autre.

B : Ps 84 *Ostende nobis, Domine* (Jeudi avant Noël)

C : Ps 125 (ne figure pas dans GR)

3^e dim. de l'Avent

A : Ps 145 (ne figure pas dans GR)

B : Cantique de Marie (ne figure pas dans GR)

C : Cantique Isaïe 12 (ne figure pas dans GR)

4^e dim. de l'Avent

A : Ps 23 *Tollite, portas* (Lundi avant Noël)

B : Ps 88 *Inveni David* (Commun des martyrs)

C : Ps 79 *Qui sedes* (3^e dim. de l'Avent)

Veille de Noël (soir)

Ps 88 *Inveni David* (Commun des martyrs)

Le respect du répertoire grégorien a conduit aussi à conserver des graduels non psalmiques. Mêmes riches d'une longue histoire, leur présence s'imposait-elle à cet endroit de la messe ? Passe encore pour les chants extraits des cantiques bibliques, ou pour le *Requiem aeternam* puisque le 4^e livre d'Esdras dont il est extrait a figuré jadis dans la Bible. Mais que penser du maintien de textes néo-testamentaires⁷ : *Christus factus est*⁸, *Qui operatus est* (25 janvier), *Fuit homo* (23 juin au soir)⁹ *Exiit sermo* (27 décembre), sans que soit proposé au moins un graduel psalmique au choix ? Était-il nécessaire de réintroduire comme graduel *Collegerunt pontifices*, même *ad libitum*, le samedi de la 5^e semaine de Carême¹⁰ ? On le comprendrait

7. A fortiori, d'un texte non biblique : *Locus iste* pour la Dédicace, *Benedicta et venerabilis* pour la Vierge Marie.

8. Remplacé, le Jeudi Saint, par le graduel de la messe du Saint Sacrement *Oculi omnium* tiré du ps 144 (le Lectionnaire ayant, pour sa part, le ps 115), il est placé avant l'évangile le dimanche des Rameaux et le Vendredi Saint, mais il est plutôt, dans ces deux cas, un chant après la 2^e lecture qu'une acclamation à l'évangile.

9. Curieusement on a comme graduel pour la messe du jour de saint Jean Baptiste un texte de Jérémie (1, 5 et 9), mais il vient à la suite de la lecture d'Isaïe (49, 1-6), alors que, puisqu'on le maintenait, sa place naturelle était la veille au soir après la lecture de Jérémie (1, 4-10).

10. Il avait disparu du Missel lors de la restauration de la Semaine Sainte en 1956.

comme chant après l'Évangile (Jn 11, 45-46) mais non en guise de psaume (*pro graduali*).

On pourrait en dire autant du Trait. Certains sont composites : *Emitte Spiritum tuum* groupe Ps 103 et Sag 12.1 ; *Veni, sponsa Christi* n'a qu'un rapport lointain dans sa première partie avec le Ps. 44. D'autres ne sont pas psalmiques du tout (*Ab ortu solis*, Mal 1,11 et Prov 9,5) ou sont de composition libre (*Absolve* ; *Gaude, Maria Virgo*).

Il faut constater aussi l'absence de psaume durant le Temps pascal. En dehors de l'octave de Pâques, le graduel est remplacé par un alléluia avec son verset. Saint Augustin ne manquait cependant pas, à partir des psaumes, de faire des commentaires abondants sur le mystère pascal. Et le chant d'un psaume au Temps pascal ne devait pas être étranger à la tradition romaine puisqu'il est demeuré à l'octave de Pâques. L'usage milanais avait aussi conservé l'équivalent du graduel, le *psalmellus*, aux dimanches du Temps pascal, et les sept versets conservés de l'*Haec dies* (Ps. 117) n'étaient-ils pas prévus à l'origine pour les sept dimanches de Pâques¹¹ ?

Pendant le Carême, au contraire, le trait a été maintenu le mercredi des Cendres et les dimanches. Si son genre musical le différencie du graduel, il en est cependant proche par son texte psalmique. Mais il est impossible de voir dans ce chant intercalaire une acclamation à l'évangile, même si l'*Ordo cantus Missae* lui assigne la même place (mais est-ce la même fonction ?) qu'à l'Alléluia : « Tempore quadragesimae, loco *Alleluia* cantatur Tractus » (*Praenotanda*, n. 7)¹².

11. Cf. D. Jean CLAIRE, « La musique de l'office de l'Avent. » Communication au colloque Grégoire-le-Grand — Chantilly, septembre 1982.

12. Il y aurait à réfléchir sur la fonction assignée à ce deuxième chant intercalaire. L'*Ordo cantus Missae* dit, à la suite des préliminaires du Missel (n. 39) : « Secundam lectionem sequitur *Alleluia* vel Tractus » (*Praenotanda*, n. 7). C'est vrai chronologiquement, dans le déroulement de la liturgie de la Parole, mais l'Alléluia n'a jamais été compris comme un chant après la deuxième lecture, à la manière dont le psaume responsorial fait écho à la première. Il est acclamation à l'évangile ou plus exactement au Christ Seigneur présent dans son Évangile, comme le montrent ses origines (cf. A.G. MARTIMORT, « Origines et signification

Dans le Graduale simplex

Le *Graduale simplex* a ouvert une autre voie dès 1967¹³. Le choix qu'il propose est plus restreint que dans le Lectionnaire et s'apparente davantage à la série des psaumes communs de ce dernier. Un regard sur les psaumes indiqués pour l'Avent permet de saisir les différences d'avec le *Graduale Romanum*. Le *Graduale simplex* offre deux séries de formulaires de chants :

- I. Ps 79, responsorial, avec R/ *Domine, Deus virtutum* (8 versets) et Ps 84, alléluiatique (7 versets).
- II. Ps 121, responsorial, avec R/ *In domum Domini laetantes ibimus* (9 versets) et Ps 79, alléluiatique (8 versets).

Il aurait suffi de quelques références à d'autres pages du livre pour compléter au moins partiellement le répertoire, conformément au Lectionnaire : Ps 23, p. 305 (responsorial) et 182 (alléluiatique) ; Ps 24, p. 210 (responsorial) et 278 (alléluiatique) ; Ps 71, p. 77 (responsorial) ; Ps 88, p. 124 ou 405 (responsorial) et 361 (alléluiatique).

de l'Alléluia de la messe romaine», *Kyriakon, Festchift Johannes Quasten*, Munster Westf., 1970, II, 811-814) et comme le dit expressément l'*Ordo Lectionum Missae* (2^e éd. 1981, *Praenotanda*, n. 23). Il faut constater que, pendant le Carême, il n'y a pas, dans l'*Ordo cantus Missae*, d'acclamation à l'évangile comme telle, correspondant au «versus ante Evangelium» prévu par les préliminaires du Missel (n. 37).

C'est d'ailleurs la fonction même de ce chant intercalaire qui semble peu assurée, quand les préliminaires du Missel laissent le choix, s'il n'y a qu'une lecture avant l'Évangile, entre le psaume et l'Alléluia, comme si l'un assumait la fonction de l'autre (n. 38, mais le n. 39 paraît bien apporter un correctif). Il est clair qu'un Alléluia non chanté sera difficilement une acclamation, et en ce cas, on peut l'omettre avec son verset, mais, s'il est chanté, peut-on croire qu'il remplace le psaume ?

13. La nouvelle édition typique de 1975 n'a pas apporté de modification notable sur ce point.

Le chant du psaume

L'*Ordo lectionum Missae* (éd. 1981), d'une manière plus précise que la Présentation générale du Missel, expose et commente les différentes manières d'exécuter le psaume (*Praenotanda*, nn. 20-22). La manière normale, qui devrait être habituelle, c'est de le chanter. Le psaume, par sa nature même, est un poème qui appelle le chant, ou du moins une profération particulière qui le distingue de la simple lecture. Sans doute dans les langues vivantes devrait-on pouvoir tenir compte du genre littéraire particulier à tel ou tel psaume, en utilisant au mieux les ressources des formes musicales de chaque pays : « *in unaquaque cultura ea omnia adhibenda sunt quae possunt fovere cantum ipsius cœtus* » (*ibid.*, n. 21).

Dans le Graduale Romanum

Le mode responsorial et le mode direct indiqués par l'*Ordo lectionum Missae*, qui donne toutefois la préférence au premier (*ibid.*, n. 20), sont deux formes d'exécution qui ont leur appui dans la tradition liturgique la plus ancienne et, en ce qui concerne la messe, respectivement dans le *Responsorium graduale* et le *Tractus*.

Ce sont en effet, les deux formes musicales de la tradition grégorienne que nous a transmises fidèlement le *Graduale Romanum*. Les *Praenotanda* de ce livre indiquent que la première partie du répons est chantée par les chantres ou le chœur, et le verset par les chantres jusqu'au bout. L'habitude de faire chanter la finale du verset par l'ensemble du chœur est ainsi supprimée.

Mais on ajoute : « Quando autem opportunum videtur, licet repetere primam partem Responsorii usque ad versum » (n. 5). Une précision dans chaque cas n'aurait pas été superflue, car, si certains versets appellent d'eux-mêmes une reprise de la première partie — c'est le cas célèbre du graduel non-psalmique du 24 juin, dont le verset se termine par un « et dixit mihi » dont on attend la suite —, si pour d'autres graduels la reprise est possible et

littérairement et musicalement, il est d'autres cas où le sens du texte comme la structure mélodique interdisent la reprise : pour prendre un autre exemple non-psalmique, le *Christus factus est*, il est clair que la séquence première partie-verset constitue une progression, de la mort du Christ à sa glorification et qu'il n'est pas possible de revenir, après la glorification, à l'évocation de la croix¹⁴.

Dans le graduel grégorien, l'ampleur de la ligne mélodique supplée la réduction du psaume à deux versets : chaque expression, chaque mot souvent, est mis longuement en valeur, et le chant du graduel peut être un moment de profonde méditation à l'aide de quelques phrases du psautier. Il faut, cependant, pour qu'il en soit ainsi, que l'exécution ne souffre pas de médiocrité : les mélodies du genre mélismatique des répons-graduels sont de la musique savante qui dépassait les capacités de la schola et était réservée aux spécialistes mêmes de la schola¹⁵.

L'autre forme d'exécution du psaume dans le *Graduale Romanum* est le trait : ce ne sont plus deux versets (sauf exception : *Qui confidunt*, au 4^e dimanche de Carême), mais davantage, sur une ligne mélodique ornée mais contenue dans les limites plus abordables pour les chantres que le graduel, sauf parfois la longueur.

Sous l'une et l'autre forme, la mélodie l'emporte en importance et en intérêt sur le texte qui lui sert de support, le chant est réservé à des spécialistes, voire à des virtuoses, la seule participation de l'assemblée est l'écoute.

Dans le Graduale simplex

La difficulté de trouver des chœurs suffisamment exercés pour chanter le graduel faisait que souvent dans les paroisses il était simplement psalmodié, quand il n'était pas purement et simplement laissé de côté : du moment que le célébrant l'avait lu en *a parte*, on estimait qu'on était en

14. Cf. D. René-Jean HESBERT, « Le Graduel, chant responsorial », *Eph. lit.* 95 (1981), 316-350.

15. Cf. D. Jean CLAIRE, *op. cit.*, n. 11.

règle avec la rubrique. Quelques années avant le Concile, pour pallier cette disparition, un petit livre avait été édité, intitulé : *Graduale, versets de l'alleluia et traits pour toutes les messes de l'année sur les formules de la psalmodie simple et solennelle*¹⁶. « Ces chants abrégés, disait une note p. 3, sont destinés exclusivement aux églises où il n'est pas possible d'exécuter de façon convenable toutes les mélodies du Graduel Romain, et pour lesquels on tolère la simple psalmodie des textes sacrés (S.C.R. n. 3697). Partout où il existe des chœurs suffisamment exercés on doit s'en tenir au chant officiel du Graduel. »

Dans ce livret, le choix et le texte des psaumes est exactement celui du graduel romain. La psalmodie, très simple, n'offrait aucune difficulté, mais il est douteux que le livre ait reçu un accueil enthousiaste. Surtout, il paraît surprenant aujourd'hui que la psalmodie ait été seulement tolérée, faute de capacité musicale d'un chœur.

C'est pourtant vers cette solution que s'est orienté le *Graduale simplex*, en prévoyant toutefois avec raison une participation de l'assemblée au moyen d'un répons tiré du psaume, ou d'un alléluia. Mais là encore demeure l'idée que plus le chant est orné, plus il est souhaitable de pouvoir l'exécuter, « *etiam in minoribus ecclesiis* ». Faut-il en déduire que le répons-graduel, tel que le conserve le *Graduale Romanum*, demeure la forme idéale du chant du psaume à la messe¹⁷ ?

Les *praenotanda* du *Graduale simplex* ajoutent toutefois un paragraphe important et libérateur, que l'on regrette de ne pas retrouver dans le *Graduale Romanum* : « *Utriusque ergo libri thesaurus non necessario separatim est adhibendus ; immo aliqua permixtio formarum ex utroque fonte depromptarum in maiorem et iucundam varietatem cedere potest* » (n. 3).

16. Desclée et C^{ie}, 1955.

17. Il est remarquable que c'est le psaume du *Graduale simplex* qui est toujours chanté aux messes papales, lorsqu'il l'est en latin.

II

LES ANTIENNES

L'*Ordo missae* prévoit trois chants pour accompagner l'entrée, la présentation des offrandes et la communion. Pour chacun d'eux, la présentation générale du Missel met d'abord en valeur le but recherché au moyen du chant et, seulement après, le choix des chants et leur mode d'exécution.

Le répertoire prévu est très souple : « on peut employer l'antienne du Graduel romain, soit avec un psaume, soit seule ; ou l'antienne avec le psaume du Graduel simple, ou un autre chant approprié, approuvé par la Conférence épiscopale ».

Dans le Graduale Romanum

Le *Graduale Romanum* rénové a cherché à maintenir l'ensemble des antiennes grégoriennes authentiques, en écartant les créations ou les centonisations modernes, en particulier dans le sanctoral. Les rédacteurs ont toutefois conservé pour quelques fêtes récentes mais importantes les antiennes qui leur avaient été attribuées, en estimant sans doute que l'adaptation de la mélodie au texte ne la déflerait pas et que, l'habitude aidant, elles se trouvaient déjà bien adoptées. C'est le cas de *Gaudens gaudebo* et de *Gloriosa* pour l'Immaculée Conception (1854) de *Dignus est Agnus* et de *Sedebit Dominus* pour le Christ-Roi (1925), de *Cogitationes* et de *Unus militum* pour le Sacré-Cœur (1929), de *Signum magnum* et de *Beatam me dicent* pour l'Assomption (1950). Parfois l'introït récent d'une fête supprimée a été maintenu dans une messe votive : c'est le cas de *Redemisti nos* de la fête du Précieux Sang (1849), conservé pour la messe votive du Précieux Sang.

Des pièces anciennes qui avaient disparu ont retrouvé une affectation adéquate, par exemple, *Secus mare* et *Dicit Andreas* de l'ancienne messe de Vigile de saint André.

Pour les fêtes nouvelles ou nouvellement réparties, les rédacteurs du *Graduale Romanum* ont su tirer parti au

mieux du trésor dont ils disposaient. Ainsi, pour le Baptême du Seigneur, les chants de l'Épiphanie que l'on conservait jadis pour l'octave ne convenaient pas. Puisqu'il n'était pas question de composer des mélodies nouvelles ou d'adapter d'anciennes mélodies à des textes nouveaux, il a fallu recourir à des antiennes reprises d'ailleurs : *Dilexisti* (Ps 44, 8) pour l'introït emprunté au commun des vierges, mais qui trouve ici sa meilleure application : Jésus consacré Christ par l'onction de l'Esprit à son baptême dans le Jourdain ; et pour la communion : *Omnes qui in Christo baptizati estis, Christum induistis, alleluia* (Gal 3, 27), du samedi de Pâques : au jour qui commémore le Baptême du Seigneur, cette antienne rappelle qu'il est l'événement fondateur du baptême chrétien. On retrouve le même introït *Dilexisti* et le même texte comme antienne de communion à la messe chismale : tous deux là aussi bien en situation.

Dans le temporel, le *Graduale Romanum* de 1974 semble, à première vue, presque identique aux éditions préconciliaires. A regarder de plus près, on se rend compte des multiples choix proposés en fonction des lectures de la messe. Soit la seconde semaine du temps ordinaire : on y retrouve équivalamment les pièces de chant de l'ancien 2^e dimanche après l'Épiphanie. Mais l'antienne de communion *Dicit Dominus : Implete* (Jn 2, 7... 11) n'est proposée que pour l'année C, l'année où l'on lit le récit des noces de Cana (Jn 2, 1-12). Pour l'année B, où l'évangile est celui de l'appel des premiers disciples (Jn 1, 36-42), l'antienne de communion lui est empruntée : *Dicit Andreas* (provenant de la messe de saint André au 30 novembre). Seule l'année A n'est pas fournie d'une antienne de communion en lien avec l'évangile : c'est un verset psalmique *Laetabimur* (Ps 19, 6) que l'on pourrait trouver n'importe quel dimanche et que l'on retrouve effectivement le 30^e dimanche. N'y avait-il donc dans le répertoire grégorien aucune antienne qui fasse allusion au témoignage de Jean désignant l'Agneau de Dieu ? D'autres antiennes encore sont proposées pour le jeudi et le vendredi de cette semaine, toujours en lien avec l'évangile : *Multitudo languentium* (Lc 6, 17-19) fait écho à Mc 3, 7-12 et *Ego vos elegi* (Jn 15, 16) au

récit de l'institution des Douze en Mc 3, 13-19. Il y a là une souplesse de choix et une recherche d'harmonie à l'intérieur d'une même célébration entre les lectures et les chants que l'on regrette de ne voir pas mise en œuvre semblablement dans le missel lui-même.

L'effort d'adaptation, dans le *Graduale Romanum*, a moins porté sur l'antienne d'introït, mais on trouve cependant là aussi des suggestions judicieuses : ainsi, au 18^e dimanche du temps ordinaire, à la place de l'introït *Deus in adiutorium* (de l'ancien 12^e dimanche après l'Épiphanie), on propose *Sitientes*, emprunté au mardi de la 4^e semaine de Carême, et qui prélude ici à la première lecture (Ps 55, 1-3).

Pour l'antienne d'offertoire, la difficulté était moindre, étant donné le peu de cas où le texte a un lien quelconque soit avec les autres textes de la messe, soit avec le moment de l'offertoire. Il s'agit bien plutôt d'une composition mélodique ornée et savante, dont l'effet recherché est équivalent à celui d'un morceau d'orgue : un accompagnement musical.

Dans le Graduale simplex

Le *Graduale simplex* a choisi une voie différente : les choix sont moins nombreux : 2 schémas pour l'Avent, 2 pour le Temps pascal, 8 pour le Temps ordinaire ; seules les fêtes les plus importantes du sanctoral (12) sont pourvues d'un formulaire... Sans doute le choix des antiennes est-il généralement judicieux, mais parfois moins adéquat : ainsi, pour le Baptême du Seigneur, doit-on recourir à l'antienne d'entrée *Spiritus Dominus replevit* qui s'applique moins bien au baptême du Christ qu'à la Pentecôte, et pour la messe chrismale l'antienne *A fructu frumenti* n'a qu'un rapport superficiel avec le saint-chrême.

En outre, si l'antienne se prête mieux au chant de toute l'assemblée, il se produit un nivellement de tous les chants du propre de la messe (introït, graduel, versets alleluiatiques, offertoire et communion) au même genre psalmodique.

Du moins cette double mise en œuvre des chants

processionnaires latins de la messe offrent-ils avec libéralité une diversité de choix, qui permet de tenir compte à la fois des possibilités de chant de l'assemblée et de la schola, de la plus ou moins grande solennité que l'on désire apporter à la célébration, d'une recherche enfin de véritable harmonisation avec l'ensemble du formulaire de la messe.

En langue vivante

Le répertoire des chants latins, on l'a vu, n'est pas extensible à volonté s'il veut se cantonner à la production de l'époque authentiquement créatrice du chant grégorien et, de ce fait, il ne peut pas répondre en tout point aux formulaires du missel, en particulier pour les messes rituelles et les messes « ad diversa ». La présentation générale du Missel prévoit d'ailleurs l'utilisation d'autres chants « accordés à l'action sacrée, au caractère du jour ou du temps, dont le texte soit approuvé par la conférence épiscopale » (n. 26, repris en résumé au n. 56). Cela se vérifie en particulier pour le chant en langue vivante.

On comprend le désir que soit vérifiée par la hiérarchie l'exactitude doctrinale de ce qui est chanté à la messe, tant il est vrai que le chant pénètre davantage dans la mémoire et le cœur des fidèles qu'une oraison et peut aider considérablement à structurer la foi ou au contraire à la diluer dans une vague religiosité. Il est plus malaisé de mettre en œuvre une telle vérification, aussi souhaitable soit-elle, devant la prolifération des créations et leur caractère souvent éphémère. Il n'en reste pas moins vrai que le répertoire actuel — du moins pour la langue française — oscille entre le cantique populaire parfois proche de la chanson et des compositions très élaborées mais plutôt réservées à des assemblées homogènes, comme les communautés monastiques. Les tropaires sont un des genres possibles de chant d'entrée, permettant une introduction spirituelle à la messe du jour en même temps qu'une participation à la fois de la schola, dans la stance et les versets, et de l'assemblée dans le refrain, par exemple cette composition pour le Baptême du Seigneur, dont le texte, d'un rythme libre, évoque à la fois la scène du Jourdain et le baptême chrétien qui en découle :

Stance

*Le Fils de Dieu sort du Jourdain,
sur lui repose l'Esprit
et le Père le glorifie :
baptisés dans l'eau et le feu,
nous devenons enfants de Dieu :
désormais, les cieus sont ouverts.*

R/

*Jésus, Fils bien-aimé,
l'amour du Père demeure en toi.*

Versets 1.

*Pour vous, je me consacre moi-même,
vous serez consacrés dans la Vérité.*

2.

*Le Père m'a donné un nom de gloire,
et moi, je vous appelle mes amis.*

3.

*Je suis avec vous jusqu'à la fin des temps,
Soyez mes témoins par toute la terre¹⁸.*

On le voit : la stance sert d'exposition, d'allure à la fois historique (la scène du Jourdain), mystérique (l'actualité du mystère, l'*hodie*, marquée par les verbes au présent) et intégrant la communauté (« nous devenons... ») ; les versets et le refrain forment alternance entre des paroles du Christ qui dégagent la signification profonde du baptême, et la réponse de l'assemblée. Un chant de ce genre demande évidemment une communauté bien préparée et constitue une ouverture, qui peut demeurer exceptionnelle, à l'occasion d'une solennité plus marquante. C'est là une des formes que peut revêtir le chant d'entrée, mais nous ne sommes vraisemblablement qu'aux premiers pas d'une recherche.

Une remarque s'impose, cependant, qui concerne aussi bien les chants en langue vivante qu'en latin. L'*Ordo Missae* a voulu conserver tout ce qu'il était possible de l'ancien missel pour les rites d'entrée : chant d'ouverture, salutation, Kyrie, Gloria, collecte, en y ajoutant, d'une part, des éléments pris de la messe privée : signe de croix, préparation pénitentielle précédant ou intégrant le Kyrie ; d'autre part, la possibilité d'une monition du prêtre. Il en

18. Commission francophone cistercienne. *Tropaires des dimanches*. Le Livre d'heures d'En Calcat, 1980, p. 16.

résulte en pratique un alourdissement notable : l'accumulation, presque à la suite, de trois chants de genre différent n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'obtenir le but recherché : « que les fidèles qui se réunissent réalisent une communion et se disposent à bien entendre la parole de Dieu et à célébrer dignement l'Eucharistie » (*Praenotanda* du missel, n. 24). Quand arrive la collecte, est-on sûr qu'elle soit perçue comme la prière d'ouverture ?

Au moment de la communion, l'expérience montre qu'il est souvent préférable de réserver le chant pour le temps qui suit la procession c'est-à-dire au moment où l'*Ordo Missae* a prévu la possibilité de chanter un psaume ou un cantique de louange. Ni le Graduel ni le Missel ne donnent d'indication plus nette. Il est regrettable qu'on n'ait pas au moins suggéré à ce moment le chant des Béatitudes, par exemple¹⁹.

Les antiennes du Missel

Le Missel Romain ne s'est pas contenté, pour chaque messe, des oraisons et des préfaces, comme les anciens sacramentaires. Il a conservé de l'ancien Missel l'antienne d'ouverture et celle de communion. L'antienne d'offertoire, moins liée à ce moment de la célébration, on l'a vu, a disparu du Missel, tout en gardant sa place dans les livres de chant.

Les rédacteurs du Missel ont jugé préférable de conserver et même d'amplifier un choix de textes pour l'ouverture et la communion. Ils l'ont fait avec respect mais sans servilité à l'égard du Missel tridentin. Il faut leur savoir gré d'avoir ajouté, pour le Temps ordinaire, à la série traditionnelle des antiennes de communion de l'ancien Missel une nouvelle série empruntée au Nouveau Testament.

19. Il est surprenant de constater que le chant des Béatitudes n'est prévu ni à la messe ni dans l'office. Le Missel se contente de répartir les béatitudes deux par deux pour former des antiennes de communion (4^e, 5^e, 17^e, 22^e dimanches du Temps ordinaire, et 1^{er} novembre). Dans la *Liturgie des Heures* en français, les béatitudes servent aussi d'antiennes au Magnificat une semaine sur quatre.

Si ces textes sont prévus pour être dits et non pas chantés, si la place de l'antienne d'ouverture est entre la salutation et l'acte pénitentiel, si sa fonction est de permettre au prêtre d'introduire l'assemblée au sens de la fête ou du temps liturgique²⁰, on est en droit d'estimer que, en dépit d'un essai de rénovation, le résultat laisse encore à désirer.

On est resté sans doute trop proche du texte de l'antienne chantée, alors que sa fonction devenait autre : le texte d'un chant ne peut pas, sans plus, équivaloir à une phrase dite par une seule personne. La continuité avec l'ancien Missel était probablement à ce prix, mais c'est un point sur lequel des améliorations sont souhaitables.

« Le but de ces antiennes est de faire entrer le prêtre et les fidèles dans l'esprit du jour. Le mode d'exécution dépendra de la mentalité des divers peuples. En France, une monition sacerdotale aidera mieux à créer une assemblée unie et vivante que la récitation d'un texte par quelques fidèles. Comme l'*Ordo Missae* prévoit la possibilité d'une telle monition entre la salutation et la prière pénitentielle, le texte de l'antienne d'ouverture fournira tout naturellement la matière de cette monition. A certains jours, le formulaire prend d'ailleurs cette forme : "Réjouissons-nous tous, dans le Seigneur, car notre Sauveur est né pour le monde" (Noël). Il en va de même pour l'antienne de communion²¹. »

Le *Missale Romanum* contient bien des antiennes d'ouverture ou de communion, qu'elles soient nouvelles ou empruntées au Missel tridentin, qui se présentent comme des monitions, par ex. :

2 ^e dim. Avent	:	<i>Populus Sion</i>
3 ^e dim. Avent	:	<i>Gaudete</i>
lundis d'Avent	:	<i>Audite verbum Domini</i>
mardis d'Avent	:	<i>Ecce Dominus veniet</i>

20. Cf. A. FRANQUESA. « Las antiphonas del introito y de la comunión en las misas sin canto », *Notitiae* 54 (1970), 213-221.

21. P. JOUNEL, « Le missel de Paul VI », LMD 103 (1970), 16-45, *loc. cit.*, p. 419.

mercredis d'Avent	:	<i>Veniet Dominus</i>
vendredis d'Avent	:	<i>Ecce Dominus veniet</i>
1 ^{er} novembre	:	<i>Gaudeamus</i>

Parfois il a ajouté une antienne de ce genre à l'antienne traditionnelle mais manifestement trop peu adaptée :

- messe de minuit de Noël : *Gaudeamus omnes*
à côté de : *Dominus dixit ad me.*
- messe du jour de Pâques : *Surrexit Dominus*
à côté de : *Resurrexi*

De son côté, le missel français a parfois disposé sous forme de monition un texte latin trop elliptique. Par exemple :

— dans le temporal :

1^{re} semaine du Temps ordinaire :

In excelso throno vidi sedere virum...

Portons notre regard vers l'homme à qui le ciel est donné pour trône...

— dans le sanctoral :

19 mars :

Ecce fidelis servus...

Célébrons dans la joie la fête de saint Joseph, le serviteur fidèle...

Cœur Immaculé de Marie :

Exsultabit cor meum...

Rendons grâce avec la Mère du Sauveur : Mon cœur est dans la joie...

29 juin :

a) *Petrus Apostolus et Paulus...*

Célébrons dans la joie la fête de Pierre, le premier Apôtre, et de Paul...

b) *Isti sunt qui viventes...*

Rendons grâce en cette fête des Apôtres Pierre et Paul, Par leur martyre...

15 août :

Gloriosa dicta sunt de te, Maria...

Nous célébrons les merveilles que le Seigneur a faites pour la Vierge Marie...

18 novembre :

Constitues eos principes...

Rendons grâce à Dieu de nous avoir donné saint Pierre et saint Paul...

8 décembre (comm.) :

Gloriosa dicta sunt de te, Maria...

Nous célébrons les merveilles que le Seigneur a faites pour la Vierge Marie...

Commun de plusieurs martyrs (T.P.) :

Venite, benedicti Patris mei...

A ses martyrs, à ceux qui ont lutté pour lui, le Seigneur dit : « Venez, les bénis de mon Père... »

Après dix ans d'utilisation, il faut constater que les antiennes sont ou bien lues par le célébrant telles qu'elles sont dans le missel, sans y changer un mot (parfois même avant le signe de croix initial et la salutation) ou bien — et plus souvent — complètement omises, parce que ne correspondant pas à la fonction qui devrait être la leur. Est-il possible de relever les motifs de cette déficience ?

Beaucoup d'antiennes sont en « je », une première personne du singulier, qui est prononcée par le prêtre, mais au nom de qui ? Il n'est pas facile d'identifier d'emblée qui est censé parler :

c'est parfois Dieu :

« Je suis le Sauveur de mon peuple... »

« Mes pensées sont des pensées de paix... »

« Je prendrai soin de mon troupeau... »

parfois le Christ :

« Je suis avec vous tous les jours... »

« Je suis ressuscité... »

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai... »

parfois le saint du jour :

« *Je* sais à qui j'ai fait confiance... » (25 janvier)

ou le psalmiste :

« *Je* veux paraître devant toi... »

« *J'*entre dans ta maison... »

ou quelqu'un d'autre :

« *J'*ai vu la cité sainte... » (11 février)

Parfois on (qui ?) s'adresse à un « tu » qui représente qui ?

« Que les paroles du Seigneur soient toujours sur tes lèvres... » (30 septembre).

Sur les 34 antiennes d'ouverture pour le temps ordinaire, 7 ont une forme de monition, 6 ont une allure d'affirmation en « je » (« je » = Dieu 1 fois) et 1 en « nous ». Mais la majorité revient à la prière en « je » (13 fois), en « nous » (8 fois), ou directement en « toi » (1 fois), certains textes appartenant à deux genres.

Quand on est en présence de versets de psaumes, prononcés par le prêtre aussitôt après la salutation, on ne peut s'empêcher de constater que ces formules en « je » ressemblent davantage aux « apologies » de la messe médiévale qu'à une introduction de l'assemblée à la célébration eucharistique. Par ailleurs — c'est vrai en particulier pour les messes de carême — ces formules font doublet soit avec la collecte, à cette différence près que l'une est en « je », l'autre en « nous », soit avec la préparation pénitentielle.

Il suffirait souvent d'un léger remaniement pour passer de la simple citation d'un verset d'Écriture en « je » à une vraie monition. Par exemple, cette antienne de communion empruntée à Jn 10, 10 (1^{re} semaine du Temps ordinaire) :

« Je suis venu, dit le Seigneur,
pour que les hommes aient la vie
et qu'ils l'aient en abondance. »

pourrait devenir :

Approchez du Seigneur :
il est venu pour que les hommes aient la vie
et qu'ils l'aient en abondance.

ou, pour le 14^e dimanche du Temps ordinaire :

Venez au Seigneur,
vous tous qui peinez, vous qui êtes accablés :
il refera vos forces.

Dans l'élaboration du Missel a-t-on vu suffisamment qu'une simple reprise des antiennes grégoriennes ne les rendait pas nécessairement aptes à leur nouvelle affectation ? Puisque le *Graduale Romanum* a désormais son existence autonome²², et que le Missel, dégarni des lectures, est redevenu le livre du prêtre célébrant, celui-ci doit pouvoir y trouver, pour l'entrée en célébration et pour le moment de la communion, de véritables monitions plutôt que le texte à lire des pièces de chant du Graduel. « Au fond, on a eu tort de garder le nom d'antienne : il aurait fallu trouver un terme plus neutre, moins lié avec le chant²³. » L'ancien Missel dominicain avait adopté le terme d'« *officium* », et le nouveau Missel ambrosien se contente de dire « *all' ingresso* », « *alla comunione* » pour désigner ce que le Missel Romain continue d'appeler antienne.

Si une révision du Missel sur ce point devait avoir lieu, peut-on souhaiter également de trouver pour les dimanches du temps ordinaire des textes d'ouverture qui marquent mieux le caractère pascal du dimanche, comme le demandait la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (n. 106) ? De la première édition typique du *Missale Romanum* à la seconde, on a pu constater un enrichissement du formulaire sur ce point dans la section des messes « ad diversa ». C'est un signe que le texte du Missel n'est pas figé « in aeternum », et qu'un perfectionnement sur tel ou tel aspect reste possible, sans que cela détruise l'équilibre d'ensemble.

Jean EVENOU

22. Ses antiennes s'écartent assez fréquemment des textes du missel, pour des raisons qui se comprennent facilement.

23. P. JOUNEL, *loc. cit.*